

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL  
DU MARDI 4 OCTOBRE 2022**

Après avoir procédé à la désignation de Christian HENON, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures au Forum des Lacs à THYEZ a, à l'unanimité (sauf pour la délibération n°2022-37 : 1 vote contre) :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 14 juin 2022.

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

1°- Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif, portant sur l'exercice 2021 (Délibération n° 2022-35).

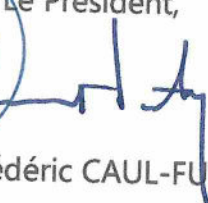

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

2°- Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets, portant sur l'exercice 2021 (Délibération n° 2022-36).

3°- Emis un avis favorable à l'adhésion du SICTOBA à la C.S.A.3.D – Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets, autorisé le Président à signer l'avenant n°5 à la charte, qui entérinera cette nouvelle adhésion et autoriser le Président à signer la nouvelle convention de coopération où sont explicitées les modalités de cofinancement du poste de technicien déchets à mi-temps (Délibération n°2022-37).

**Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.**

Fait à THYEZ, le 10 octobre 2022

  
Le Président,  
  
Frédéric CAUL-FUTY.